

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021 :

Mme Sandrine JOYEUX

Administratrice civile, directrice de cabinet à la direction des ressources humaines, **Présidente du jury** ;

Mme Nadia BOULHAROUF

Directrice d'hôpital hors classe, responsable de département à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

M. Raymond DAVID

Attaché hors classe d'administration de l'Etat, responsable de l'Unité départementale de la Meuse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est ;

Mme Caroline DROUIN	Attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de bureau à la direction générale de la santé ;
M. Etienne FISCHER	Administrateur général, sous-directeur responsable de la division des cabinets des ministères sociaux ;
M. Jean-Marc FROHARD	Administrateur général, directeur de projet à la direction générale de la cohésion sociale ;
M. Philippe GARABIOL	Administrateur civil hors classe, secrétaire général à la direction générale du travail ;
M. Gaël LE BOURGEOIS	Administrateur civil hors classe, sous-directeur à la direction générale de l'énergie et du climat ;
Mme Anne LE MOAL	Administratrice civile hors classe, inspectrice à l'inspection générale de la ville de Paris ;
M. Stéphane LONGUET	Chef du département des agents et de la Cour nationale du droit d'asile au Conseil d'Etat ;
Mme Claire LUCAS-VERNUS	Attachée principale d'administration de l'Etat, secrétaire générale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Jura ;
M. Xavier MONLAÛ	Administrateur civil hors classe, premier conseiller de tribunal administratif à la commission du contentieux du stationnement payant ;
Mme Stéphanie RENAUD	Administratrice civile hors classe, cheffe du département « GPEC – filières métiers » à la direction des ressources humaines ;
Mme Patricia RENUCCI	Attachée principale d'administration de l'Etat, chargée de mission développement économique et revitalisation à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France ;
M. Alexis RINCKENBACH	Administrateur civil hors classe, chef du bureau des affaires européennes et internationales à la direction générale de la cohésion sociale ;
Mme Pascale STOVEN	Attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de projet hébergement-logement, chargée de mission à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts de France ;

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par M. FROHARD Jean-Marc.

Article 2

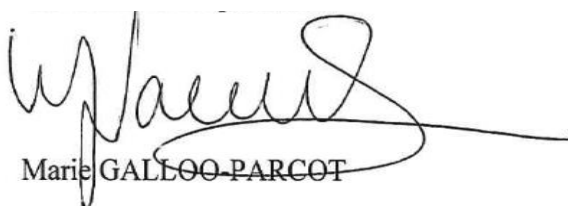
Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 septembre 2020,

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT